

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2021**

### **COMPTE-RENDU**

L'an deux mil vingt et un le trois février, les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour se rendre à la salle Auguste Rodin d'AZAY LE RIDEAU, le dix février 2021.

Le 10 février 2021 une convocation rectificative a été adressée aux conseillers municipaux pour déplacer la réunion à la salle des Halles compte-tenu d'une panne de chauffage à la salle Auguste Rodin.

Le 10 février 2021 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des Halles d'AZAY LE RIDEAU, sous la présidence de Monsieur Franck CHARTIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

**Etaient présents :** Messieurs et Mesdames CHARTIER, PLAULT, CHAUMEAU, COUVREUX, LEGASSE (arrivé à la délibération n°2020-01-02), MAERTENS, JANSEN, LAINE, VIALON, DE CHENERILLES, MAQUET, DEGA, PERSYN, SARRAZIN, PATRICE, MARTIN, BIDAULT.

**Etaient excusés :** Mesdames et Messieurs PASCAUD, LEGER, BRUNET, LEFEBVRE, MAYNARD, LEJEUNE.

**Pouvoir :** Mme PASCAUD a donné pouvoir à M. CHARTIER.

Mme LEGER a donné pouvoir à Mme PLAULT.

Mme LEFEBVRE a donné pouvoir à M. CHAUMEAU.

M. LEJEUNE a donné pouvoir à M. PATRICE.

#### **Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2020
- Décisions du Maire

#### **Délibérations :**

##### **Rapporteur : Franck CHARTIER**

- Mise à jour des commissions municipales
- Règlement intérieur parking du château / Parking du sabot / Parking de l'aire de l'Indre
- Section aérienne de Gendarmerie / Aéroport de Tours / Vœux
- Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 (ROB)
- Modification Taxe forfaitaire sur les cessions de terrains à titre onéreux devenus constructibles

##### **Rapporteur : Sylvie PLAULT**

- Groupement de commande CCTVI / Marché de voirie à bon de commande

##### **Rapporteur : Sophie PERSYN**

- Organisation de la semaine scolaire / Demande de dérogation pour la rentrée 2021/2022

**Rapporteur : Périco LEGASSE**

- CAVITÉS 37 / Adhésion de la commune de SAZILLY / Retrait des communes de TRUYES et de la GUERCHE

**Questions diverses**

Monsieur CHARTIER prie l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de Madame le Maire qui n'a pas pu se rendre disponible ce soir du fait d'un évènement personnel mais l'assure de notre soutien.

Monsieur CHARTIER ouvre la séance, procède à l'appel, mentionne les pouvoirs et vérifie le quorum.

Il est précisé que ce soir le conseil a été déplacé salle des Halles car les services techniques ont constaté qu'une vanne de chauffage était en défaut salle Auguste Rodin.

Enfin Monsieur CHARTIER souhaite la bienvenue à Monsieur Christophe MARTIN qui remplace Monsieur Ludovic PIVOT démissionnaire.

**01-01-202 Désignation d'un secrétaire de séance**

Rapporteur : Franck CHARTIER

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.
- **DESIGNE** M. MAERTENS secrétaire de séance.

(Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0)

**02-01-2021 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2020**

Rapporteur : Franck CHARTIER

Monsieur CHARTIER demande s'il y a des objections sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2020.

(Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0)

## **2021-01-01 Mise à jour des commissions municipales**

Rapporteur : Franck CHARTIER

A la suite de la démission de M. Ludovic PIVOT par courrier en date du 5 janvier 2021 et de l'installation de M. Christophe MARTIN, il convient de mettre à jour le tableau des commissions.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le tableau des commissions en annexe mis à jour.

A l'unanimité décide de ne pas procéder à bulletin secret.

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des commissions.

(Pour : 20 – Contre : 0 – Abstention : 0)

## **2021-01-02 Règlement intérieur / Parking du château / Parking du Sabot / Parking de l'aire de l'Indre**

Rapporteur : Franck CHARTIER

Il convient de valider les règlements intérieurs transmis par Interparking pour :

- 1- Le parking du château.
- 2- Le parking du Sabot.
- 3- Le parking de l'aire de l'Indre

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Délégations de Service Public relatives à l'exploitation des parkings,

Vu les projets de règlement intérieur en annexe,

- **VALIDE** les règlements intérieurs tels que présentés en annexe.

(Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)

## **2021-01-03 Section aérienne de Gendarmerie / Aéroport de Tours / Vœux**

Rapporteur : Franck CHARTIER

Par courrier en date du 21 janvier 2021, Monsieur le Président du Conseil Départemental demande l'avis des communes sur le maintien de la section de gendarmerie sur l'aéroport de Tours.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 21 janvier,

Considérant l'intérêt pour Azay-le-Rideau et les communes du département de disposer de la section aérienne de gendarmerie sur l'aéroport de Tours.

- **EMET** le vœu d'un maintien de la section aérienne de la gendarmerie sur l'aéroport de Tours.

(Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)

### **2021-01-04 Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 – ROB**

Rapporteur : Franck CHARTIER

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du Budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil Municipal (...) il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Monsieur CHARTIER précise que la mise en place d'un groupe de travail économies qui passera sans doute par la commission finances est en cours de réflexion. On ne manquera pas de revenir vers les conseillers si il y a des personnes motivées.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – Article L.2312-1 et suivant,

Vu la loi du 7 août 2015,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2021 joint en annexe,

Considérant la tenue du débat,

- **PREND** Acte du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021.

### **2021-01-05 Modification Taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux devenus constructibles**

Rapporteur : Franck CHARTIER

Vu l'article 26 de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, codifié à l'article 1529 du code général des impôts, qui institue une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles. Elle concerne les cessions intervenues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Cette taxe forfaitaire s'applique, sous certaines conditions, aux cessions à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation.

Cette taxe s'élève à 10% de la plus-value réalisée, ou, en l'absence d'éléments de référence permettant de calculer la plus-value, à 10% des 2/3 du prix de cession, et est payée par le vendeur.

La délibération du Conseil Municipal du 24 octobre 2006 ne vise que cette seconde possibilité, qui est l'exception, et il convient de la compléter pour la clarifier.

Monsieur VIALON demande si tous les terrains privés sont concernés ?

Monsieur CHAUMEAU répond que sont concernés tous les terrains privés devenus constructibles et cédés à titre onéreux.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Impôts.

- **DIT** que la délibération du 24 octobre 2006 est modifiée et complétée comme suit :

La taxe forfaitaire sur les cessions de terrains à titre onéreux payée par le vendeur s'élève à :

- 10 % de la plus-value réalisée.
- En l'absence d'éléments de référence permettant de calculer la plus-value, à 10 % des 2/3 du prix de cession.

(Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)

### **2021-01-06 Groupement de commande CCTVI – Marché de voirie à bon de commande**

Rapporteur : Sylvie PLAULT

La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre a conclu un marché de voirie à bons de commandes pour son compte et pour celui des communes qui le souhaitent. Ce marché se termine en mars 2021.

Considérant :

- l'intérêt économique pour la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre et ses communes membres de procéder à une nouvelle consultation commune pour procéder à des travaux d'entretien de voirie et d'acquérir des fournitures de voirie et la nécessité de passer un marché annuel à bons de commandes reconductible trois fois afin d'assurer la réalisation de ces différentes prestations ;
- que l'article L.2113-8 du Code de la Commande Publique prévoit la possibilité de créer un groupement de commandes conduisant, au terme d'une consultation unique, au choix d'un titulaire unique ;
- que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L2121-21 que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant ce mode de scrutin ;
- que l'élection des représentants de la commission d'appel d'offres du groupement entre dans ce cas de figure ;

Monsieur VIALON demande quel est le montant annuel de dépenses sur ce type de marché ?

Madame PLAULT répond environ 50 000 €/an et précise que l'on pourra toujours, si besoin, faire appel à des entreprises locales.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2113-8 ;

- **AUTORISE** Mme Sylvia PASCAUD-GAURIER Maire d'Azay-le-Rideau à signer avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux d'entretien de voirie et d'acquérir des fournitures de voirie sur le territoire communautaire ainsi que tout document se rapportant à ce dossier,
- **DECIDE** de ne pas voter au scrutin secret pour désigner les représentants de la Commune au sein de la commission d'appel d'offres paritaire du groupement de commandes susvisé,
- **DESIGNE** (parmi les membres de la CAO communale) :  
Représentant titulaire : Sylvie PLAULT  
Représentant suppléant : Sylvia PASCAUD-GAURIER

(Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)

### 2021-01-07 Organisation de la semaine scolaire / Demande de dérogation pour la rentrée 2021/2022

Rapporteur : Sophie PERSYN

Au TERME du décret 2017-1108 du 27 juin 2017, il est possible de solliciter un prolongement de la dérogation auprès de la Direction Académique d'Indre et Loire autorisant une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours pour la rentrée scolaire de septembre 2021, sachant que cette demande, accompagnée d'une délibération du Conseil Municipal, doit être transmise avant le 1<sup>er</sup> mars prochain.

Les horaires actuels sont :

	École maternelle Marcel Amice	École élémentaire René Descartes
Lundi	8h45 – 11h45 13h30 – 16h30	8h30 – 12h00 13h45 – 16h15
Mardi	8h45 – 11h45 13h30 – 16h30	8h30 – 12h00 13h45 – 16h15
Jeudi	8h45 – 11h45 13h30 – 16h30	8h30 – 12h00 13h45 – 16h15
Vendredi	8h45 – 11h45 13h30 – 16h30	8h30 – 12h00 13h45 – 16h15

Les deux conseils d'école ont émis un avis favorable au maintien de ces horaires.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le décret n° 2017-1108, du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les avis des Conseils d'école :

- ◇ de l'école maternelle Marcel Amice, en date du 02 février 2021 ;
- ◇ de l'école élémentaire René Descartes, en date du 04 février 2021 ;

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable sur le maintien de l'organisation actuelle.
- **AURORISE** Mme le Maire à solliciter un renouvellement de la dérogation auprès de la Direction Académique d'Indre et Loire pour une organisation de la semaine scolaire de quatre jours, pour la rentrée scolaire 2021/2022, dans les deux écoles de la Commune.

(Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)

### **2021-01-08 Adhésion de la commune de SAZILLY / Retrait des communes de TRUYES et de la GUERCHE**

Rapporteur : Périco LEGASSE

La commune de SAZILLY a demandé son adhésion à CAVITÉ 37.

Les communes de TRUYES et de la GUERCHE ont demandé leur retrait.

Monsieur LEGASSE précise que le coût de l'adhésion au SAVI est de 0,76 € / habitants et que sa présidente est Madame Marie-Annette BERGEOT.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de se prononcer sur cette adhésion / ces retraits.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de CAVITES 37 en date du 24 décembre 2020,

- **SE PRONONCE** favorablement sur l'adhésion de la commune de SAZILLY.
- **SE PRONONCE** favorablement sur les retraits des communes de TRUYES et de la GUERCHE.

(Pour : 21 – Contre : 0 – Abstention : 0)

### **Questions diverses :**

- 7 avril 2021 Prochain Conseil Municipal – Vote du Budget 2021 et des taux.
- Salle des Halles : le Conseil Municipal est favorable à se réunir à nouveau dans cette salle.
- Mise en place d'un groupe de travail chemins par Monsieur CHAUMEAU, Madame PLAULT, Monsieur JANSEN, Monsieur LEGASSE ainsi que Monsieur PATRICE font part de leur intérêt.

- Présentation du parcours de Monsieur MARTIN.
- Point crue : sous surveillance du SAVI + Denis + Hubert + ST. Constat que le COVID occupe tout l'actualité. Pas d'alerte de la Préfecture comme les années précédentes.
- Madame de CHENERILLES signale l'enlèvement d'un panneau de limitation de vitesse 70 à la hauteur de chez Monsieur QUINQUE. Madame PLAULT va regarder.
- Monsieur VIALON remercie pour le bilan CCI de 2019 transmis. Document très intéressant et qui montre, les chiffres à l'appui, l'attractivité de notre territoire.

La séance est levée à 22h30.